Tramelan, Date

 Recommandé

 Madame

 Doris Blumer

 Blumenfeldweg 18

 1234 Vordertal

Commune de Tramelan

Remaniement parcellaire de terrains à bâtir « Champ du Marais »

Dépôt public de l’ancien état et projet de plan de répartition

Madame,

Conformément à l’article 50 du décret du 12 février 1985 sur le remaniement parcellaire de terrains à bâtir (DRTB ; RSB 728.1), les documents ci-après sont déposés publiquement pour consultation :

**Ancien état**, comportant :

* Plan de situation 1:500 du Date
* Liste des propriétaires du Date
* Liste des valeurs des biens-fonds datée du Date *(seulement si les valeurs ont été déterminées)*

Ces documents sont déposés publiquement dans les bureaux de l’administration de la commune de Tramelan, rue principale 12, pendant trente jours, soit du Date au Date.

Durant le délai de dépôt, un recours écrit et dûment motivé peut être formulé contre les documents relatifs à l’ancien état auprès de la commission de remaniement (à l’intention de l’administration communale de Tramelan).

Dans le même temps, un **projet de plan de répartition** est déposé publiquement. En vertu de l’article 51 DRTB, les propriétaires fonciers concernés peuvent consulter le plan de répartition et prendre position par écrit à son sujet durant le délai de mise à l’enquête. Les prises de position sont adressées à la commission de remaniement (à l’intention de l’administration communale de Tramelan).

 La commission de remaniement

 Prénom Nom Prénom Nom